

Groupes multinationaux en Belgique

- Alexandre Depire -



n°14

ANALYSE

01.2021

Groupes multinationaux en Belgique

Alexandre Depire ¹

¹ Statisticien à Statbel (Direction général Statistique – Statistics Belgium)

ABSTRACT

L'objectif de cette publication est de donner une image plus précise de la répartition géographique des groupes d'entreprises multinationales en se concentrant sur leur impact en Belgique, leur localisation et leur importance économique. Cette publication est la deuxième partie des analyses de Statbel, l'office belge de statistiques, sur les groupes d'entreprises multinationales en Belgique. Le premier est disponible sur notre site web [ici](#)².

La population étudiée reste celle des groupes d'entreprises multinationales au sens où le groupe est actif en Belgique ainsi que dans au moins un autre pays européen selon l'European Group Register (EGR)³ ; il est donc à souligner que nous ne traitons pas l'ensemble des groupes, en particulier les groupes domestiques.

Toutes les notions sont disponibles dans la première publication, seules les nouvelles notions seront explicitées ici. Dans la suite, le terme de « groupe » désigne un groupe d'entreprises.

Ces statistiques n'ayant pas atteint leur pleine maturité en termes d'harmonisation, de couverture ou de méthodologie, elles sont appelées « statistiques expérimentales⁴ ».

² <https://statbel.fgov.be/fr/themes/datalab/groupe-multinationaux-en-belgique>

³ <https://ec.europa.eu/eurostat/web/structural-business-statistics/structural-business-statistics/eurogroups-register>

⁴ Une mise en garde est à faire concernant l'année 2014, nous rappelons qu'il s'agit de statistiques expérimentales et que pour l'année 2014 le registre était dans sa phase de "jeunesse".

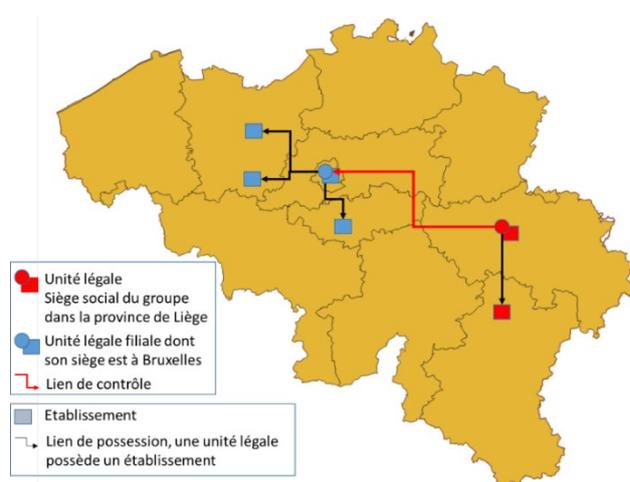
TABLE DES MATIÈRES

<i>Groupes multinationaux en Belgique</i>	1
<i>Abstract</i>	2
<i>Table des matières</i>	3
<i>1. Répartition géographique des groupes en Belgique</i>	4
1.1. Répartition géographique des sièges sociaux	5
1.2. Répartition géographique des sièges des filiales	6
1.3. Répartition géographique des établissements (selon le nombre)	8
1.4. Répartition géographique des établissements (selon l'emploi)	9
<i>2. Analyse selon l'activité au sein des plus importantes communes</i>	11
<i>3. Âge des groupes en Belgique</i>	13
<i>4. Typologie de l'emploi d'un groupe</i>	14
4.1. Ventilation par sexe	14
4.2. Ventilation par statut de travailleur	15
<i>5. Conclusion</i>	16

1. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES GROUPES EN BELGIQUE

Le propos de cette partie est la localisation des groupes en Belgique. Nous allons aborder ce thème suivant 4 axes : la localisation du siège social, celle des sièges des filiales, celle des établissements et enfin la localisation de l'emploi. Pourquoi considérer autant de concepts ? Chacun apporte une information mais génère un biais en même temps. La localisation du siège social donne l'information la plus concise : un groupe possédant un unique siège social localisé en un endroit donné. Le plus souvent, ce lieu est une ville importante pour profiter des avantages que cette dernière procure. Si l'on désire approfondir la connaissance de la présence géographique d'un groupe, le niveau suivant est la localisation des filiales. Cette vision donne des informations plus fines, en ne résumant pas la présence d'un groupe à un unique point. Cette répartition peut être homogène ou pas, en révélant les pôles secondaires d'un pays, ou les zones industrielles ou présentant des ressources nécessaires pour le groupe. Malgré l'information apportée, l'occupation géographique des filiales peut recéler des biais (voir l'exemple fictif ci-dessous). Ensuite, une filiale, qui est une unité légale, possède le plus souvent un établissement, mais parfois plusieurs localisés dans des communes différentes, dépendant tous de la même et unique filiale. Une simple carte illustrant l'emploi basée sur la localisation de l'unité légale fausserait l'information, en concentrant l'emploi en un lieu unique : le siège de la filiale.

La carte ci-contre illustre ce propos. Un *cercle* symbolise une unité légale (le lieu juridique) et les *rectangles* des établissements (lieu physique). On considère un groupe composé de deux unités légales, son siège social, en rouge, situé dans la province de Liège. La société mère possède deux établissements, le premier dans la province de Liège, qui est le siège de la société mère et donc le siège social du groupe, et le second dans la province de



Luxembourg. La société mère contrôle une filiale, en bleu, à Bruxelles. Cette dernière possède 4 établissements. Le premier qui est le siège et 3 établissements autres : l'un dans la province du Brabant wallon et deux dans la Flandre orientale. Sur le plan de l'emploi, la société mère emploie 2 personnes (1 à Liège et l'autre dans la province de Luxembourg) et sa filiale emploie 100 personnes : 10 à Bruxelles, 20 en Flandre (sur les deux sites de la Flandre occidentale) et 70 en Wallonie.

Ainsi la répartition géographique basée sur le siège social montrera uniquement une présence dans la province de Liège, la répartition basée sur

les filiales au sens large⁵ montrera 2 entités basées à Bruxelles et dans la province de Liège ; la géographie des établissements donnera une importance plus grande en Flandre, conséquence des 2 établissements et enfin une analyse basée sur l'emploi mettra en lumière la province du Brabant wallon.

L'exemple précédent illustre le fait que ces 4 points de vue sont complémentaires ; en ce qui concerne les représentations basées sur les établissements, la première montre l'étendue géographique (une présence plus grande) et la seconde pondère la première en illustrant le poids des présences (une présence plus importante).

Nous allons donc montrer l'évolution, de 2014 à 2017, de la répartition géographique des groupes via ces quatre indicateurs :

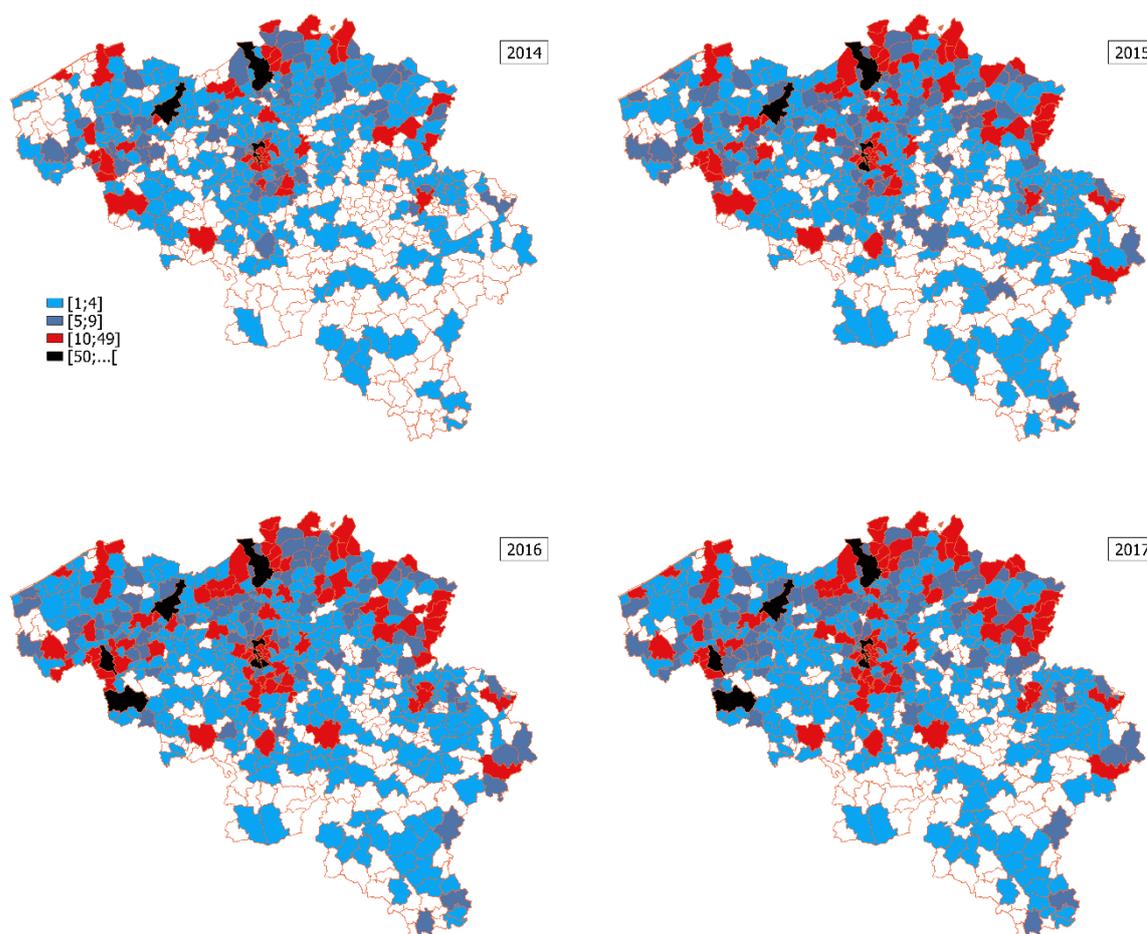
- suivant la localisation de leur siège social ;
- suivant le nombre d'unités légales (implantation juridique) ;
- suivant le nombre d'établissements (implantation physique) ;
- et enfin suivant l'emploi (implantation physique avec une mesure axée sur l'emploi).

⁵ C'est-à-dire en incluant la société mère.

En outre, dans la précédente publication⁶, nous avons pris en compte la nationalité du groupe et même détaillé dans le cas d'un groupe contrôlé par une unité étrangère si cette dernière appartenait à tel ou tel pays. Ici, il s'avère que la répartition géographique n'est pas influencée par ce paramètre et donc ne sera pas utilisée dans le cas présent.

1.1. Répartition géographique des sièges sociaux

Figure 1 : Répartition géographique des sièges sociaux de 2014 à 2017



On peut remarquer que c'est dans le nord du pays que se situent le plus de sièges sociaux des groupes multinationaux opérant en Belgique. L'année 2014 montre une densité plus faible probablement due au fait qu'il s'agit de la première année disponible et que les données de celles-ci ne sont pas aussi complètes que les données des années suivantes. Hormis cela, on peut voir apparaître 7 communes détaillées dans le tableau suivant. Elles représentent à elles seules 25% de la localisation des sièges sociaux.

⁶ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/datalab/groupes-multinationaux-en-belgique>

Principales communes hébergeant les sièges sociaux

Année	Anvers	Bruxelles	Ixelles	Gand	Uccle	Tournai	Courtrai	Total	Pourcentage
2014	147	145	59	56	48	41	31	527	25%
2015	211	196	74	82	62	45	43	713	24%
2016	270	267	134	100	102	79	60	1.012	26%
2017	251	228	145	101	101	80	50	956	25%

Pourcentage calculé sur l'ensemble des groupes dont le siège social est en Belgique. L'évolution entre 2016 et 2017 pour Anvers et Bruxelles peut sembler s'opposer à celle constatée pour la majorité des autres communes, mais il faut garder à l'esprit la [première publication](#) où l'on peut constater une décroissance du nombre de groupes ainsi que de l'emploi. Ceci s'explique probablement par une consolidation/amélioration/correction des données de 2016 en 2017.

1.2. Répartition géographique des sièges des filiales

La répartition géographique des groupes s'avère une information très utile. L'approche basée sur les unités légales permet d'appréhender les localisations des sièges, on adopte ici une approche plus juridique.

Tout d'abord, sur les 589 communes belges⁷, près de 87% des communes hébergent au moins une unité légale appartenant à un groupe, tandis que ce pourcentage monte à 90% en ce qui concerne les établissements. Ces chiffres sont élevés et montrent la grande présence des groupes multinationaux en Belgique. De plus, ces chiffres sont stables sur les années étudiées (2014-2017)⁸ (Si on écarte l'année 2014, les chiffres montent respectivement à 89% et 91%).

Nombre de communes comportant

Année	de 1 à 5 unités légales	de 6 à 9 unités légales	de 10 à 49 unités légales	de 50 à 199 unités légales	200 unités légales et plus	Total	Pourcentage
2014	215	68	148	36	5	472	80,1%
2015	214	75	172	47	10	518	87,9%
2016	183	85	188	61	11	528	89,6%
2017	187	72	195	61	11	526	89,3%

L'occupation du pays n'est pas homogène, il existe des communes où la présence des groupes est très importante. De manière générale, on peut voir que le nord du pays accueille majoritairement les groupes multinationaux. Au cours des années, 6 communes se distinguent et accueillent à elles seules près de 27% de l'ensemble des filiales présentes en Belgique.

⁷ Le nombre de communes données ici se rapportent aux années 2014 à 2017. Le lecteur peut se reporter à l'adresse suivante pour plus d'informations <https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel/methodologie/classifications/geographie>

⁸ Il est à noter que l'année 2014, comme dit dans la précédente publication, présente de plus faibles valeurs du fait d'une couverture moins importante en conséquence de la mise en place de l'EGR.

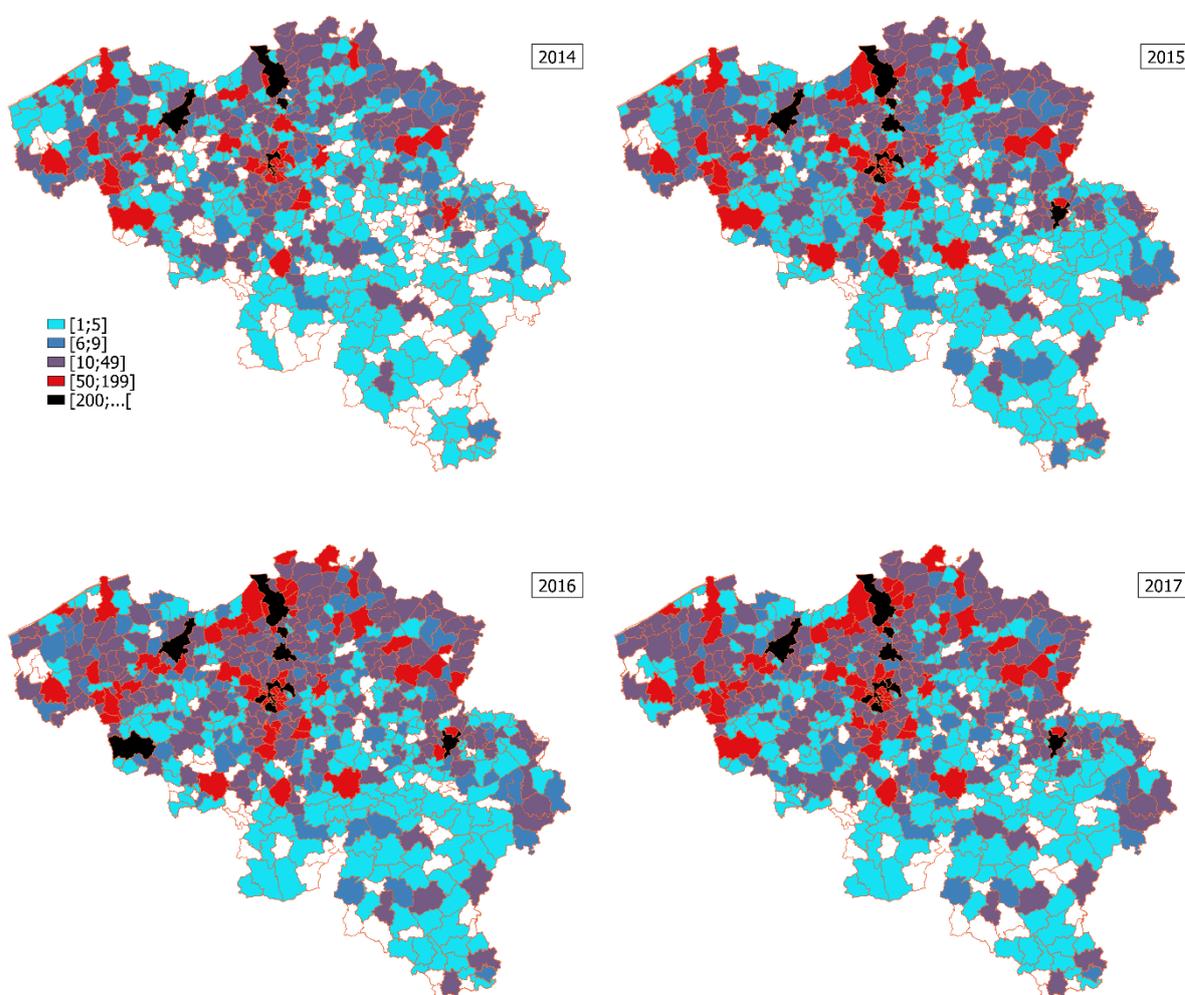
Principales communes hébergeant les filiales

Année	Bruxelles	Anvers	Gand	Ixelles	Kontich	Liège	Total	Pourcentage
2014	1.035	865	335	223	222	162	2.842	27,6%
2015	1.371	1.129	438	386	220	258	3.802	27,1%
2016	1.556	1.351	585	526	212	261	4.491	25,9%
2017	1.612	1.434	603	561	294	273	4.777	27,0%

La commune de Kontich subit une forte croissance entre 2016 et 2017, cela est dû à une amélioration de la connaissance du périmètre d'un groupe. Ce groupe, en 2016, ne nous apparaissait pas comme composé de certaines filiales. Après analyse, ce fait s'est avéré en 2017 faisant croître le nombre de filiales pour cette commune.

Pour illustrer l'hétérogénéité de la répartition, nous donnons les cartes pour les années 2014 à 2017 de la répartition au niveau des unités légales. On peut noter au cours de ces années la densification de l'occupation, s'illustrant sur les cartes par l'augmentation du nombre de communes hébergeant entre 10 et 49 entités ; dans les premières années les communes hébergeant entre 1 et 5 unités étaient les plus nombreuses. Ce phénomène est très visible dans le nord du pays.

Figure 2 : Répartition géographique des sièges des filiales de 2014 à 2017

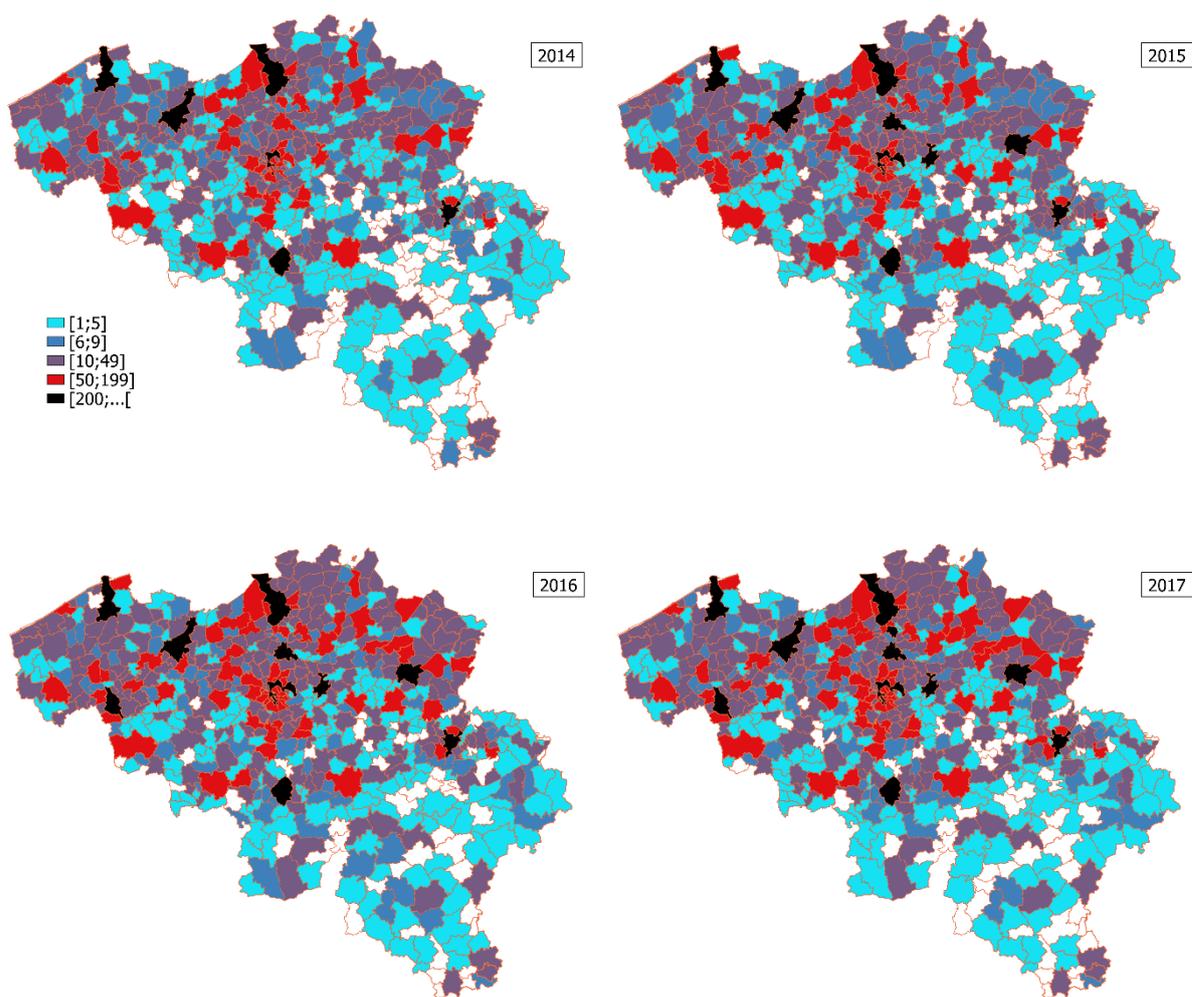


1.3. Répartition géographique des établissements (selon le nombre)

Après avoir vu la répartition des filiales des groupes, nous allons nous intéresser à leur répartition sur base de l'emploi. L'approche présente montre la localisation de l'emploi (nombre d'établissements) et le volume de l'emploi (emploi au sein des établissements). Ces deux approches sont complémentaires, au sens où la localisation des unités légales doit être complétée par la localisation des établissements afin de mieux appréhender la réalité sans être altéré par la localisation de la filiale lorsqu'il y a plusieurs établissements. Mais cette comparaison n'est pas complètement satisfaisante puisqu'elle fait abstraction du volume de l'emploi.

Cette première comparaison permet de mieux voir l'étendue géographique des groupes.

Figure 3 : Répartition géographique des établissements de 2014 à 2017



On peut noter tout d'abord une moindre prépondérance du nord, des zones du sud du pays apparaissent plus. Ceci est justement l'apport de l'information issue de la localisation des établissements.

Nombre de communes comportant

Année	de 1 à 5 établissements	de 6 à 9 établissements	de 10 à 49 établissements	de 50 à 199 établissements	200 établissements et plus
2014	195	89	183	45	6
2015	190	81	198	53	11
2016	169	81	210	68	12
2017	171	72	209	68	13

Un autre argument de l'utilité de l'approche via les établissements est le classement des communes. En effet, celui-ci est modifié par rapport à celui des unités légales.

Principales communes hébergeant les établissements

Année	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Charleroi
2014	812	538	448	255	218
2015	995	799	526	337	293
2016	1.148	879	643	380	319
2017	1.232	968	698	381	333

Les premières places sont toujours occupées par Anvers, Bruxelles et Gand, mais on voit apparaître la commune de Charleroi. Liège occupe à présent une 4^{ème} place au lieu d'une 5-6^{ème} selon les unités légales. Cela illustre les choix distincts en terme de localisation des sièges et de localisation des lieux de production de la part des groupes multinationaux.

1.4. Répartition géographique des établissements (selon l'emploi)

Pour finir, nous montrons dans cette partie la répartition géographique de l'emploi. Cette répartition complète les informations fournies précédemment.

Tout d'abord, nous constatons une plus faible concentration, puisque les 6 principales communes rassemblent près de 27% des sièges sociaux, tandis que les 6 communes hébergeant le plus d'emploi ne représentent que 13% de l'emploi total.

Principales communes hébergeant l'emploi des établissements

Année	Bruxelles	Anvers	Gand	Zaventem	Louvain	Malines	Total	Pourcentage (*)
2014	32.274	30.789	20.092	15.191	10.443	10.180	100.969	11,3%
2015	35.948	35.252	22.007	13.904	11.247	11.220	129.578	13,2%
2016	36.417	37.072	25.023	18.203	12.050	13.022	141.787	13,7%
2017	42.859	43.466	27.364	18.974	12.050 (**)	14.007	146.670	13,9%

(*) Pourcentage calculé sur l'emploi total au sein des groupes multinationaux.

(**) En 2017, Louvain est devancée par Charleroi qui ne se classe qu'en 7^{ème} position pour les années 2015 et 2016.

La liste des principales communes est différente selon que l'on regarde le nombre d'établissements ou l'emploi des établissements. Ceci signifie que les communes de Charleroi ou Bruges disposent de plus d'établissements alors que les communes de Zaventem, Louvain ou encore Malines ont un plus grand volume d'emplois.

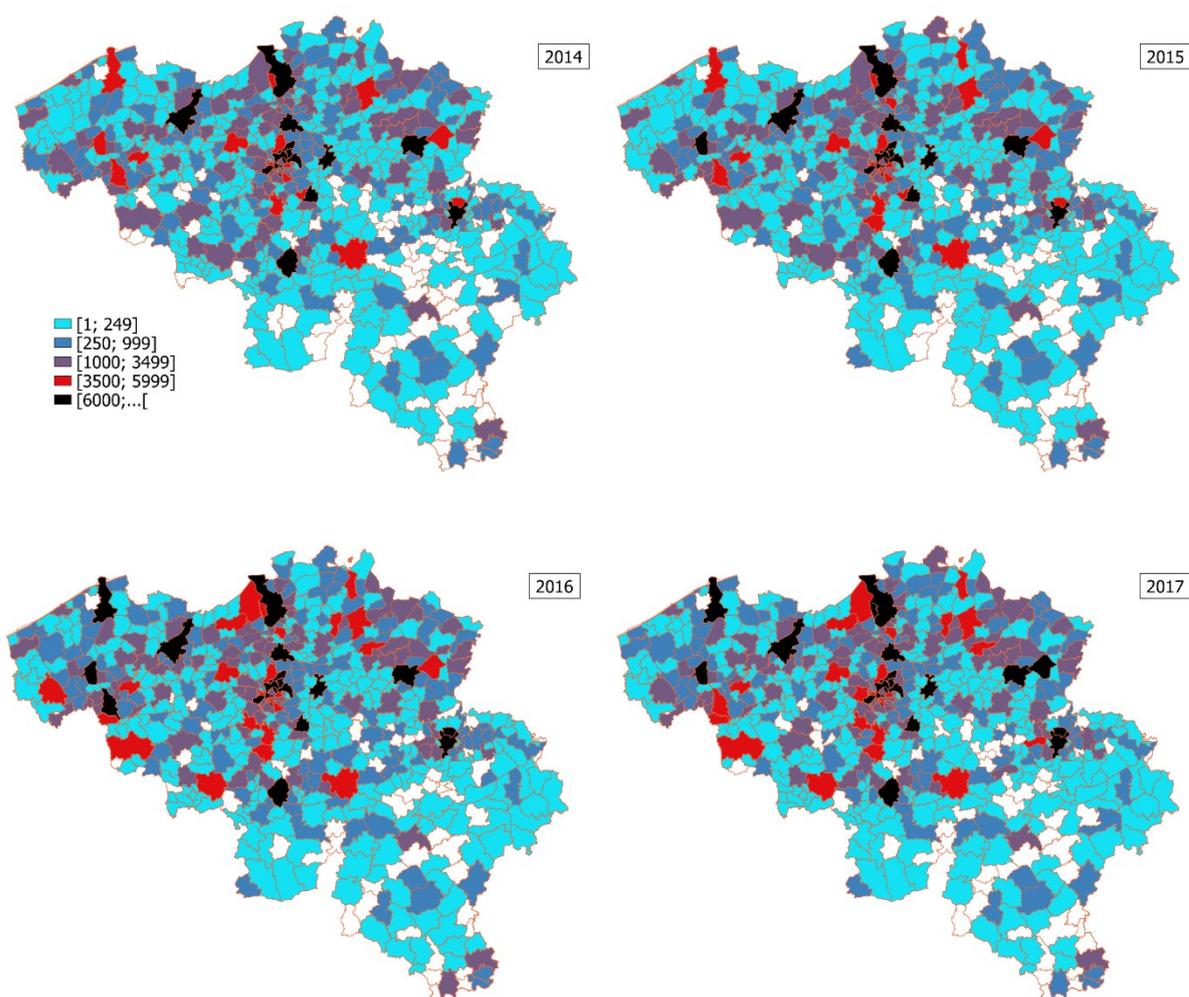
La comparaison des cartes des Figure 2 et Figure 3 montre que certaines provinces abritent beaucoup d'établissements mais que ces derniers n'emploient que peu de personnels au regard d'autres. Par exemple la province de Flandre occidentale a beaucoup de communes possédant entre 10 et 49 établissements, mais ces mêmes établissements possèdent peu d'emplois (moins de 250).

Comme nous l'avons noté, les 6 principales communes n'englobent que 13% des employés occupés au sein des groupes, on note donc une plus faible concentration de l'emploi et donc une plus grande étendue des « pôles d'emploi ».

Nombre de communes comportant

Année	de 1 à 249 employés	de 250 à 999 employés	de 1000 à 3499 employés	de 3500 à 5999 employés	6000 employés et plus
2014	279	128	80	16	15
2015	287	129	82	19	16
2016	267	140	88	24	19
2017	265	133	91	23	20

Figure 4 : Répartition géographique de l'emploi de 2014 à 2017



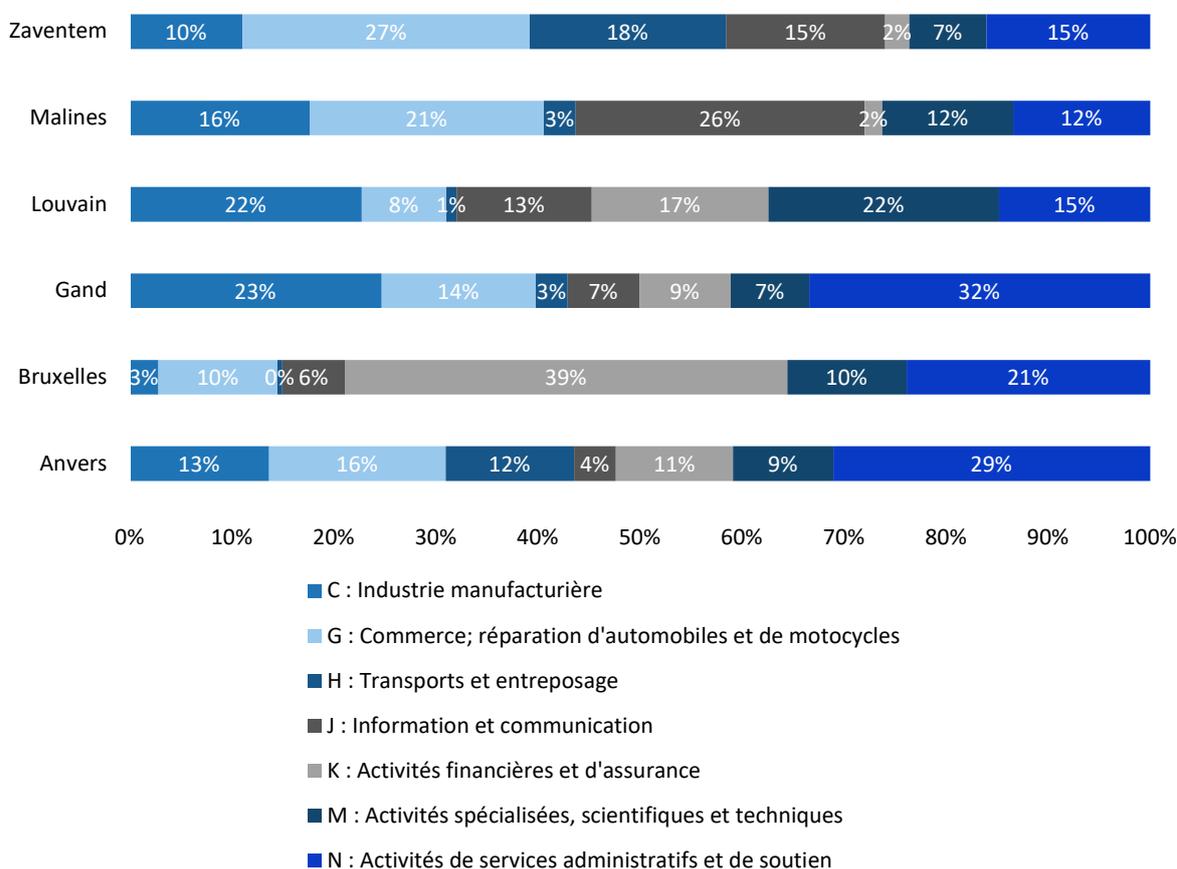
2. ANALYSE SELON L'ACTIVITÉ AU SEIN DES PLUS IMPORTANTES COMMUNES

Dans cette section, nous allons analyser l'activité économique dans les plus grandes communes. Comme nous l'avons vu, cet ordre dépend de l'indicateur d'intérêt. Nous nous focaliserons ici sur l'emploi des établissements.

Choix méthodologique : La dimension de l'activité est vue ici au niveau de l'unité légale. Par conséquent l'emploi des établissements est attribué à l'activité exercée par l'unité légale parente même si individuellement elles sont actives dans d'autres secteurs. Ainsi, si une unité légale est active dans le secteur 1 et possède 2 établissements actifs respectivement dans le secteur 1 et dans le secteur 2, alors on supposera que l'activité exercée dans le second établissement (secteur 2) est faite dans l'optique de servir à l'activité du secteur 1.

En résumé et pour bien souligner notre méthodologie, nous nous intéressons à l'emploi des établissements en nous nous appuyant sur leurs localisations **tout en regardant l'activité de l'unité légale parente**.

Figure 5 : Principaux secteurs en terme de l'emploi pour les principales communes



Dans cette analyse, nous approfondissons les 6 municipalités où l'emploi au sein de groupes multinationaux est le plus important.

De manière générale, le secteur ayant le plus de salariés est celui des activités de services administratifs et de soutien.

Pour les 6 communes, ce secteur emploie plus de 30.000 salariés. Suivent deux secteurs très proches occupant environ 22.000 salariés. Il s'agit des activités financières et d'assurance, et celui du commerce. Ensuite, viennent

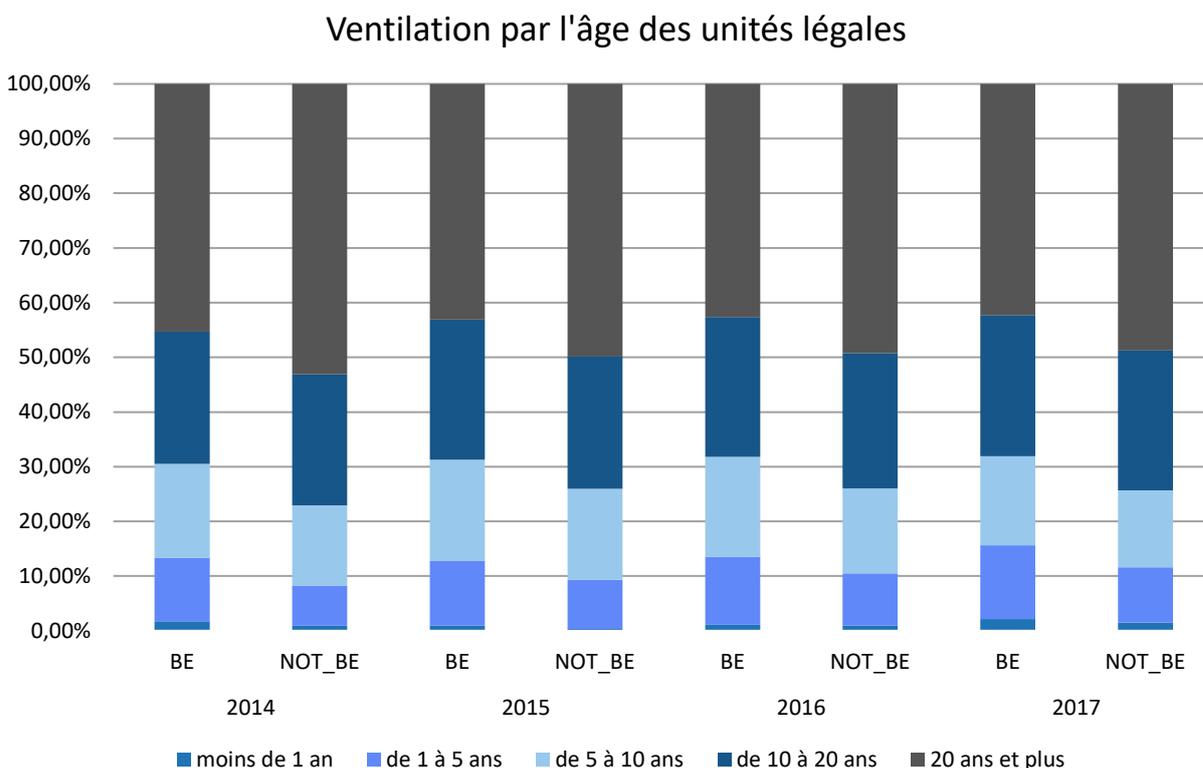
les secteurs de l'industrie manufacturière, les activités spécialisées comme l'ingénierie puis les activités liées à l'information et à la communication. Enfin, viennent les secteurs du transport et entreposage et en dernier celui de la construction.

Cette répartition varie bien évidemment selon la commune ; pour Bruxelles, les activités principales sont les activités financières et liées à l'assurance. Comme attendu, on peut voir que les activités de transports et d'entreposage sont présentes essentiellement à Zaventem et à Anvers. Mais il est à noter que pour Zaventem, cette activité n'est pas la principale, le secteur pourvoyant le plus d'emplois étant celui du commerce. Pour Anvers, il s'agit du secteur des services administratifs. Pour la commune de Gand, l'industrie manufacturière revêt la plus grande importance.

3. ÂGE DES GROUPES EN BELGIQUE

Dans cette partie, nous nous intéressons à l'âge des groupes. Par cela, nous entendons l'âge des unités légales faisant partie des groupes. Puis nous ventilerons ces données selon que le groupe soit de tête belge ou non. Nous avons opté pour les classes de 0 à 1 an afin de déterminer la part de naissances dans les groupes, puis classiquement 1 à 5 ans, 5 à 10 ans, 10 à 20 ans et 20 ans et plus.

Figure 6 : Evolution de la ventilation de l'âge des unités légales dans un groupe



On peut voir que ces proportions sont assez stables au cours du temps. On peut, par contre, noter une légère influence de la nationalité du groupe, les unités dans les groupes belges sont plus « jeunes » que les unités dans les groupes non belges. Cette différence est d'autant plus forte que l'unité légale est jeune. Si on regarde la variation entre la proportion d'unités légales dans un groupe belge par rapport à la même proportion dans un groupe non belge. Il y a +83% d'unités jeunes (moins de 1 an) dans un groupe belge, cet écart tombe à +38% pour la tranche de 1 à 5 ans, et +15% pour la tranche de 5 à 10 ans. Pour la tranche de 10 à 20 ans, la différence est très faible (un écart de +2% en faveur des groupes belges) et enfin, il y a +13% d'unités de plus de 20 ans dans les groupes dont la tête est en dehors de la Belgique.

4. TYPOLOGIE DE L'EMPLOI D'UN GROUPE

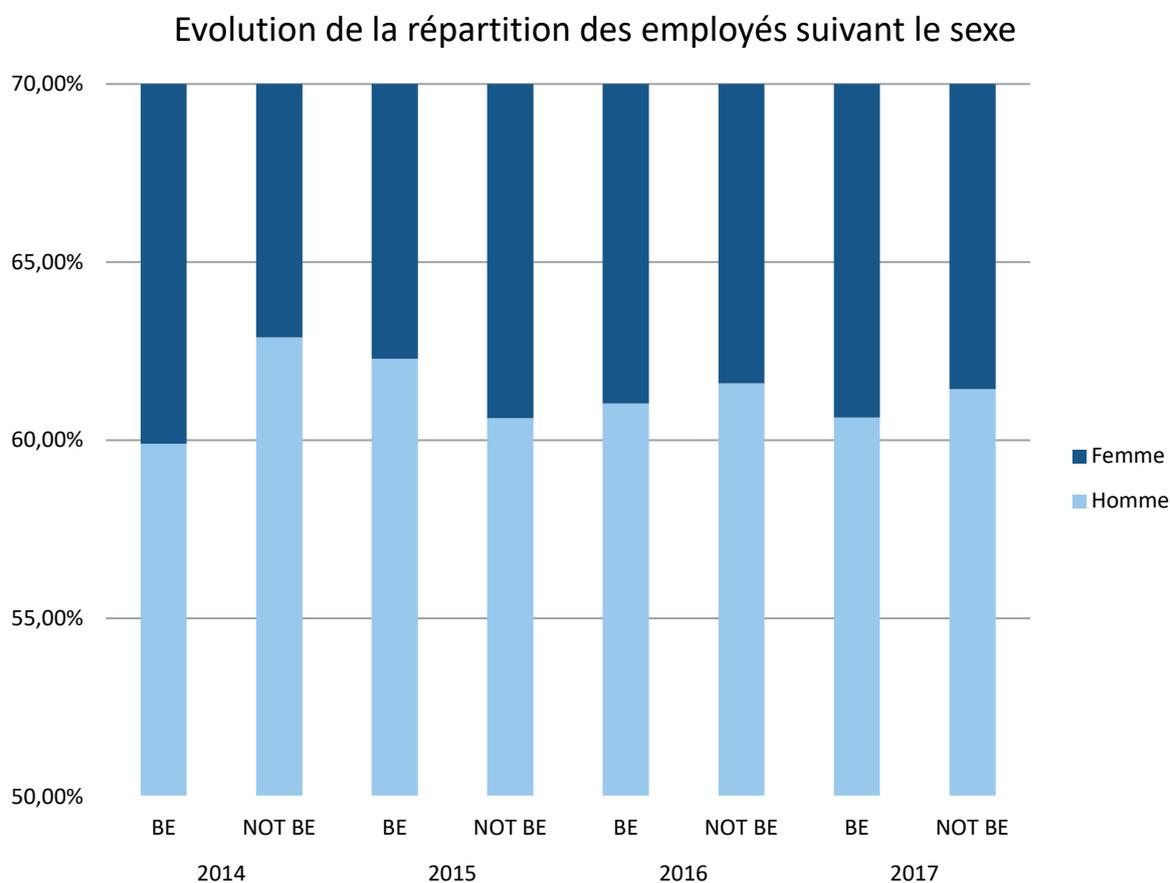
Dans cette partie, nous nous intéressons au « profil » type du salarié d'un groupe. La ventilation sera effectuée selon le sexe ou selon la typologie « ouvrier/employé », toujours selon la nationalité du groupe.

4.1. Ventilation par sexe

La question de l'occupation selon le sexe au sein des groupes multinationaux est une question importante. Les données disponibles dans l'EGR pour les années 2014 à 2017 nous montrent une stabilité dans les chiffres.

Un employé d'un groupe est un homme dans 61% des cas et une femme dans 39% et cela indépendamment de la nationalité du centre de décision. Dans les cas extrêmes, on retrouve le domaine de la construction où plus de 89%, en moyenne sur les années 2014-2017, sont des hommes ; à l'opposé les domaines du commerce, des activités financières et d'assurance et les activités de soutien montrent un équilibre entre hommes et femmes.

Figure 7 : Evolution de la répartition des employés suivant le sexe

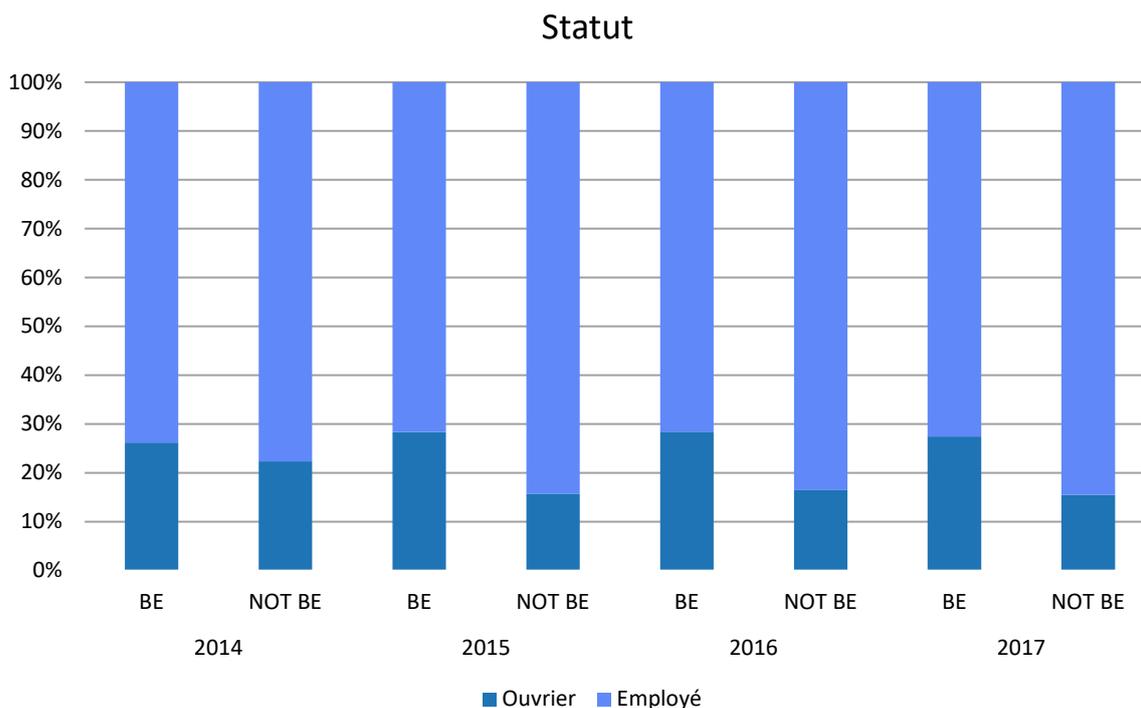


Nous signalons, qu'afin de montrer les légères différences, notre échelle effectue un zoom sur les valeurs de 50% à 70%.

4.2. Ventilation par statut de travailleur

Pour conclure, nous regardons la ventilation par statut de travailleur. Pour cela, nous considérons les 3 statuts définis par l'ONSS « ouvrier, employé et fonctionnaire »⁹. Ce dernier statut n'est pas d'intérêt pour nous car ne sont appelés fonctionnaires que les travailleurs statutaires auprès d'employeurs de droit public. Les groupes multinationaux ne sont, pour l'immense majorité, pas de droit public. Ainsi, nous ne regardons que les 2 statuts « ouvrier » et « employé ».

Figure 8 : Evolution du statut de l'employé au sein d'un groupe



Les chiffres sont stables au cours du temps¹⁰. On note globalement la dominance du statut d'employé au sein des unités légales appartenant à des groupes et cela indépendamment de la nationalité du centre de décision. En effet, au sein d'un groupe belge, le statut d'un travailleur est à 28% celui d'un ouvrier et à 72% celui d'un employé ; par contre si le groupe possède un centre de décision non belge, alors les proportions changent, puisque le statut d'ouvrier n'est présent que dans 15% et celui d'employé dans 85% des cas. Les cas extrêmes¹¹ sont les secteurs financiers où plus de 99% sont des employés, à l'inverse le secteur des activités de soutien (comme la sécurité) est celui qui emploie plutôt des ouvriers à une hauteur moyenne de 60%.

⁹ Le lecteur pourra se reporter à la publication de l'ONSS pour l'année 2019 (https://www.rsz.fgov.be/sites/default/files/binaries/assets/statistics/employment/employment_full_FR_20194.pdf) à la page 12 (Critères de classification/Critères liés aux prestations).

¹⁰ Une mise en garde est à faire concernant l'année 2014, nous rappelons qu'il s'agit de statistiques expérimentales et que l'année 2014 le registre était dans sa phase de "jeunesse".

¹¹ Les cas extrêmes ne sont étudiés que sur les 9 sections prépondérantes.

5. CONCLUSION

L'objet de cette publication était de donner une idée plus fine sur la répartition géographique des groupes d'entreprises multinationales. Le nord du pays accueille le plus les filiales des groupes multinationaux. Ces groupes reposent plutôt sur des entités déjà établies depuis de nombreuses années, en outre les groupes belges sont le cadre de plus de naissances que les groupes étrangers et enfin le profil d'un salarié est un homme dans 60% des cas et qui est plutôt employé qu'ouvrier.

À PROPOS DE STATBEL

Statbel, l'office belge de statistique, collecte, produit et diffuse des chiffres fiables et pertinents sur l'économie, la société et le territoire belges.

La collecte s'effectue à l'aide de sources de données administratives et d'enquêtes. La production est réalisée de manière qualitative et scientifique. Les statistiques sont diffusées en temps opportun et de manière conviviale.

Statbel garantit que, d'une part, la vie privée et les données confidentielles sont protégées et que, d'autre part, les données sont utilisées à des fins exclusivement statistiques.

Visitez notre **site internet**

www.statbel.fgov.be

ou **contactez-nous**

e-mail: statbel@economie.fgov.be

Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)
North Gate - Boulevard du Roi Albert II, 16, 1000 Bruxelles
E-mail: statbel@economie.fgov.be

Numéro d'entreprise
0314.595.348

Editeur responsable
Nicolas Waeyaert

North Gate
Boulevard du Roi Albert II, 16
1000 Bruxelles

